

la Sambrienne

Le magazine des locataires de la société
de logement de Charleroi et de Gerpinnes



n° 23
JUILLET
2019

FÊTE DES VOISINS

Pages 4-5



Page 3
**Ensemble
pour demain**



Pages 6-7
**Quatre nouvelles
antennes du CCLP**



Pages 16-17
Les dangers de l'été





Sommaire



Édito

3

4-5

Reportage à la Fête des Voisins

Bientôt quatre antennes du CCLP pour mieux vous servir

6-7

8

Vos représentants au sein du CCLP

Un été solidaire pour une association volontaire

9

10

Opération cité propre

Cité des Climbias à Lodelinsart :
de l'animation dans vos quartiers !

10-11

13

Logements à loyer abordable

Vente de biens

14-15

16-17

Les dangers de l'été

Calcul du loyer au 1^{er} janvier 2020

18-20

21

Bouteilles d'oxygène dans les logements

Night cooling... cool!

22

23

Subside régional
Une bouffé d'oxygène

Les bons conseils du Service Prévention des Délits pour les vacances d'été

24

25

L'été est plus gai sans gaspiller

Agenda des collectes

26-27

28

Participez à notre **QUIZZ**





« ENSEMBLE POUR DEMAIN »

Lors de son Assemblée Générale du 11 juin dernier, La Sambrienne a renouvelé les membres de son Conseil d'Administration. Une semaine plus tard, ce sont les Comités d'attribution et de gestion qui ont, à leur tour, modifié leurs instances. Un nouveau Président, un nouveau Vice-Président et des nouveaux administrateurs sont ainsi entrés en fonction depuis ce mardi 18 juin.

Mes collègues m'ont donc confié cette mission que je suis prêt à relever. Vous ne me connaissez peut-être pas encore, mais j'espère que ces quelques lignes seront la porte d'entrée vers nos prochains débats et rencontres.

Vous, les locataires de La Sambrienne, êtes bien entendu l'un des principaux moteurs de notre Société, mais je m'en voudrais de ne pas citer nos équipes et nos partenaires, qui font tous deux un travail remarquable et remarqué. L'un des points d'orgue de mon engagement sera la présence sur le terrain. Je veux en effet pouvoir venir à la rencontre de chacun de vous afin d'améliorer votre quotidien et le bien-être de nos quartiers.

Je suis donc aujourd'hui plus motivé que jamais à parcourir du chemin avec vous dans cette grande maison qu'est La Sambrienne. Un de mes combats de première ligne a toujours été la lutte contre les inégalités sociales, économiques et sociétales. En effet, La Sambrienne fait de nous tous des leviers qui, ensemble, montreront l'exemple pour une Région encore plus solidaire et égalitaire. Elle représente ainsi un outil important de lutte contre la pauvreté.

Améliorer le vivre ensemble, la sécurité, la propreté et le bien-être dans nos quartiers, c'est améliorer toute la région de Charleroi et de Gerpinnes. Si nos quartiers se portent bien, alors tout le bassin de vie progressera.

Ensemble, avec la Direction et l'équipe, nous sommes entrés dans l'étape d'élaboration des priorités que nous nous fixerons pour ces six prochaines années afin de permettre à La Sambrienne de prospérer. Trois grands axes se dessinent déjà : un renforcement du bien-être, tant pour les locataires que pour le personnel, une recherche de financement active dans le but de poursuivre la rénovation du parc, et une prolifération des partenariats.

Pour ce faire, je pourrai me baser sur l'immense travail accompli par la précédente équipe. Je tiens d'ailleurs à remercier tout particulièrement ses membres pour l'engagement qu'ils ont démontré. Avec la Direction et l'équipe actuelle, nous avons ainsi une structure forte, jeune et dynamique. De nombreux défis nous attendent, et ce n'est qu'ensemble que nous pourrons les relever avec vigueur, professionnalisme et motivation !

Rendez-vous chez vous dans quelques semaines !

Maxime FELON,
Président du CA

Comité de rédaction:

B. Vanhemeseel, C. Cajot, D. Conte, J. Lhoir, L. Bael,
V. Di Bella, C. Quairiaux, M. Remacle, C. Warzée, F. Corman
Remerciements à Romina Serra (Tibi)

Éditeur responsable:

Fadel Azzouzi, Directeur Gérant
Rue Trieu Kaisin 70 – 6061 Montignies-sur-Sambre

Graphisme et impression:

Bietlot imprimerie

Photos:

Pixabay – Freepik – La Sambrienne – Adobe Stock



La Fête des Voisins

Cette année trois fêtes des Voisins sont organisées par les comités de chaque implantation dont Mont-sur-Marchienne 6032 : rue de la Bergerie, de Gosselies 6041 : rue des Roseaux et de Charleroi 6000 : rue Joseph Wauters n°156 avec la participation du CCLP la Sambrienne.

Comme les années précédentes, la fête des voisins attire beaucoup de Locataires et Propriétaires ainsi que des personnes de l'extérieur pour une journée sympa et surtout un rapprochement entre eux pour mieux faire connaissance.

Festivité qui donne un côté vivant avec et les cris des enfants sur les jeux mis à dispositions de tous, le côté musical pour





l'ambiance des aînés, et le parfum des cuissons sur le barbecue.

Une journée conviviale qui fera oublier les tracas des autres jours.

Remercions les personnes bénévoles qui mettent toute leur énergie pour la réussite de la fête des Voisins ainsi que les comités pour les attractions mises à disposition des enfants.

Les après-midi battent leur plein et la météo se joint à eux.

C.C.L.P. La Sambrienne





BIENTÔT QUATRE ANTENNES DU CCLP POUR MIEUX VOUS SERVIR

Pour vous représenter auprès de La Sambrienne, vous pouvez compter sur vos représentants au sein du CCLP.

Mais tiens, c'est quoi le CCLP ?

Le Comité Consultatif des locataires et propriétaires est un groupe d'habitants, élus par les autres habitants et qui les représentent auprès de La Sambrienne.

Le comité a des missions variées qui vont de l'animation des quartiers à la défense des locataires. Il approuve le décompte des charges. Deux membres siègent au Conseil d'Administration de la société.

Ainsi, le Comité organise des fêtes des voisins et des actions dans les Quartiers.

Parmi les actions, justement, il y a les permanences, comme dans ce nouveau local Couillettois.

« Le but est de rencontrer les habitants et de pouvoir les écouter, pour relayer leurs problèmes auprès de La Sambrienne, bien entendu. Mais aussi pour trouver avec eux des idées positives pour leur quartier, ensuite on relayera le tout auprès de la société et on verra comment trouver la solution ».

Mais tous les problèmes ne sont pas à charge du CCLP.

Les locataires ont le devoir de téléphoner au service travaux pour régler un problème individuel survenu dans leur habitation. Si dans les 10 jours de la demande rien ne se passe, le locataire peut alors en référer au responsable d'antenne qui lui, envoie un mail au référent technique pour une intervention plus rapide. Pour les cas urgents, un n° de téléphone est renseigné dans ce magazine.

Enfin, le Comité rappelle que les locataires ont reçu un règlement d'ordre intérieur qu'ils se doivent de suivre pour le respect et le bien-être de tous.





■ Couillet

Le comité vous accueillera bientôt à Couillet au cœur de la cité des Sarts.

C'est actuellement un petit local qui a servi à tout depuis la construction de l'immeuble **de la rue des Sarts n° 42**.

Dans quelques semaines et après rénovation, **Claude Quairiaux**, membre du CCLP, vous y accueillera.

Une permanence y sera assurée le 1^{er} lundi du mois, de 14h à 17h et le 3^e jeudi du mois de 10h30 à 12h30 et pourra ainsi accueillir notamment les habitants de Couillet et de Gerpinnes.

Le CCLP dispose de plusieurs antennes, permettant de recevoir tous les habitants de La Sambrienne au plus près de leur lieu de vie.

■ Marchienne-au-Pont

L'antenne de Marchienne-au-Pont existe toujours, **Avenue de l'Europe n°4/15**. Elle était tenue par un membre CCLP responsable de Dampremy, qui faisait la navette entre les deux permanences. **Sébastien Buelens** a été élu comme responsable de l'antenne depuis juin. C'est notre plus jeune membre qui veut s'investir pour aider les locataires et être un bon relais pour les interventions techniques.

Marchienne retrouve son local et pourra accueillir les locataires et écouter les problèmes rencontrés dans leur logement. Les permanences auront lieu les mardis de 9h à 11h30. Le local se trouve au rez-de chaussée.

Marchienne, cité de Matadi est une cité active. Beaucoup d'enfants y jouent, crient et donnent à cette cité un côté bien vivant où une fois par an une fête foraine montre le côté festif de tous.

■ Marcinelle

Notre antenne de Marcinelle existait déjà avant la nouvelle équipe, tenu par notre ancien membre, **Jean Chachkoff**, qui était aussi notre administrateur pour le CCLP et bien sûr locataire de Marcinelle.

Depuis Juin 2018, un nouveau membre a posé sa candidature comme responsable d'antenne de Marcinelle ; il s'agit d'**Alain Vanvolxem**, locataire dans la cité marcinelloise depuis 20 ans. Il connaît pas mal de personnes, ce qui lui donne un avantage pour régler certains problèmes des locataires.

La permanence de Marcinelle se retrouve dans un nouveau local **au rez-de-chaussée du bloc 14 Avenue du Chili**, l'ancien ayant été repris par une association. Les permanences auront lieu chaque dernier vendredi du mois de 16h à 18h30 ou sur rendez-vous en appelant au n°0494/685.192. Alain Vanvolxem fait partie des membres du CCLP et sa motivation est de rencontrer les attentes des locataires de manière à régler un maximum de problèmes.

■ Charleroi Nord

Charleroi Nord va ouvrir son local dans les prochains jours, avec **Monsieur Macca**, une personne qui fait aussi partie des locataires de La Sambrienne ; membre du CCLP depuis juin 2019, il a été désigné au vote comme responsable d'antenne **rue Joseph Wauters, 156** à Charleroi. Les permanences sont organisées les mardis de 10h à 12h ou sur rendez-vous en appelant au n° 0489/338.233.

M. Macca est déjà très actif dans son quartier, lors des manifestations dans l'année qui attirent pas mal de monde et avec bien sûr la complicité des bénévoles du quartier.

Nous espérons que nos locataires auront la satisfaction de faire connaissance avec leurs responsables d'antenne et auront aussi plus de facilités à venir régler leurs problèmes.

N'oublions pas que les membres du CCLP travaillent bénévolement et consacrent des heures de leurs temps libres pour aider les locataires.

Nous leurs souhaitons à tous les quatre, un bon travail pour nos locataires et propriétaires de La Sambrienne.



VOICI VOS REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CCLP

En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à une société de logement, vous êtes représenté au sein de La Sambrienne par un CCLP (comité consultatif de locataires et de propriétaires), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles.

Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Désormais, si vous souhaitez entrer en communication avec un membre du bureau du CCLP de La Sambrienne, un responsable d'antenne locale ou un de nos représentant auprès du Conseil d'Administration, nous vous invitons à former uniquement les numéros de GSM suivants :

	Membre		Téléphone	Responsable de l'antenne de
Michel	DALOZE	Président – Administrateur Régie quartier	0471/59 34 39	
Roger	HERNALESTEEN	Vice-Président – Réfèrent locatif	0471/59 34 53	Lodelinsart
Serge	LOSSIGNOL	Administrateur Régie quartier Secrétaire	0471/59 51 28	
Michele	ARCURI	Secrétaire adjoint	0476/21 38 62	
Denise	CARESTIATO	Trésorière	0497/20 72 46	
Daniel	LIONNET	Trésorier	0498/65 45 39	
Maryse	REMACLE	Administratrice – Réfèrent locative et en communication	0475/85 35 91	
Claude	QUAIRIAUX	Administrateur Réfèrent technique et en communication	0470/20 29 99	GERPINNES et COUILLET
José	DEPAUW		0471/79 18 70	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Sébastien	BUELENS	Réfèrent technique	0476/21 15 41	MARCHIENNE-AU-PONT
Claudine	STEVENS		0471/59 37 56	DAMPREMY
Bernard	VERMASSEN		0495/69 19 17	GOSELIES
Alain	VANVOLXEM		0494/68 51 92	MARCINELLE
Mario	BIANCUCCI	Responsable adjoint		MARCINELLE
Robert	MACCA		0489/38 82 33	CHARLEROI NORD

Vous trouverez l'agenda des assemblées et des permanences sur notre site internet www.lasambrienne.be/listecclp

Dans vos quartiers



UN ÉTÉ SOLIDAIRE POUR UNE ASSOCIATION VOLONTAIRE

Ils ont commencé comme un comité de quartier, organisant quelques petites activités bénévoles au cours de l'année. Depuis, l'association a bien grandi, gère une Maison de Jeunes, un terrain communautaire, un jardin partagé... et des projets à la pelle. Il s'agit du Comité Solidarité Jeunesse, lauréat de l'appel à projet « Été Solidaire, je participe » cette année !

En se baladant dans le quartier de Jumet-Hamendes, il est difficile de ne pas y voir les traces laissées par le Comité Solidarité Jeunesse et ses bénévoles. Ici, un immense graffiti mettant en avant l'histoire verrière de Jumet. Juste à côté, un jardin partagé florissant. Là, quelques rues un peu plus propres depuis le passage de leurs jeunes, des affiches aux fenêtres pour annoncer leur prochaine action caritative. Et, au cœur du quartier, une maison de jeunes, créée et gérée par l'ASBL avec le soutien de la commune.

Cette association dynamique a récemment reçu une bonne nouvelle : au mois d'août, ils pourront encadrer un groupe de 10 jeunes qui seront engagés par la Ville de Charleroi. Ensemble,

avec le soutien de La Sambrienne et des éducateurs de la Ville, ils passeront deux semaines à travailler au bien-être du quartier. « On prévoit une opération propreté, la rénovation d'espaces communs, le rafraîchissement de terrains de pétanque, et un peu de travail sur notre jardin partagé », explique Marylène Mordant, présidente de l'ASBL. « Tout ce travail, on l'a actuellement effectué de façon autonome, en mobilisant les habitants... quitte à leur emprunter leur tondeuse, parfois. Ici, ces contrats pour dix jeunes, c'est un peu une récompense, une reconnaissance de notre travail. »

Une certaine professionnalisation, aussi. L'ASBL gère depuis peu une maison de jeunes, rachetée par la Ville à La Sambrienne. Ce projet « Été Solidaire » sera aussi encadré par notre société et la Ville. « La Sambrienne fournira tout le matériel nécessaire, ainsi que l'encadrement technique utile pour que les jeunes sachent travailler en toute sécurité, de façon pro », commente Olivier Copmans, directeur technique de La Sambrienne. « C'est avec un immense plaisir qu'on soutient ce projet. D'expérience, on sait que chaque Été Solidaire amène des améliorations durables dans le quartier, en impliquant les habitants directement dans leur lieu de vie. »

Verdict en août, donc.

ENVIE DE MONTER UN PROJET COLLABORATIF DANS VOTRE QUARTIER ? ENVIE DE CRÉER UN JARDIN PARTAGÉ ?

La Sambrienne peut vous recevoir et voir ensemble comment concrétiser votre projet.

Afin d'augmenter l'offre de services et d'animations dans ses quartiers, La Sambrienne cherche activement de nouveaux partenaires et des projets collaboratifs à mener dans ses quartiers. Si vous avez l'idée et l'énergie, nous pouvons vous guider jusqu'à trouver les moyens nécessaires.

N'hésitez pas à nous envoyer un résumé de votre projet à l'adresse info@lasambrienne.be, notre gestionnaire des partenariats vous contactera et verra comment vous accompagner.





La qualité du cadre de vie des locataires est une préoccupation constante de La Sambrienne.

Afin de préserver un environnement propre et de qualité, La Sambrienne, en collaboration avec la Ressourcerie du Val de Sambre, organise des opérations de collectes d'encombrants par la mise à disposition de conteneurs.

Les déchets verts et détritres ménagers ne sont pas collectés.

La quantité admise équivaut au contenu d'un coffre de voiture ou d'une petite remorque.

• SEULS LES ENCOMBRANTS SONT REPRIS!

Les objets sont à déposer par le locataire dans le conteneur (pas à côté de celui-ci).

Un ramassage à domicile est uniquement possible pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées ne pouvant se déplacer via un appel 48 heures avant la date de l'opération au 071/272 000 option 1.

Vous trouverez ci-après le calendrier 2019 des opérations de collectes des encombrants.

Il est essentiel de respecter les dates et lieux de collectes. Il est strictement interdit de déposer vos encombrants en dehors de celles-ci.

Cité	Commune	Date
Harmegnies	Charleroi	27/08/2019
Cité Parc	Marcinelle	05/09/2019 03/09/2019
Cité Blanche	Gosselies	10/09/2019
Berceau	Marcinelle	12/09/2019
Yernaux	Montignies-sur-Sambre	17/09/2019
Europe	Marchienne-au-Pont	19/09/2019
Spignat B9	Marchienne-au-Pont	01/10/2019
Cecca	Marcinelle	03/10/2019
Moret	Dampremy	08/10/2019
Moria	Mont-sur-Marchienne	10/10/2019
Renchon	Mont sur-marchienne	15/10/2019

CITÉ DES CLIMBIAS À LODELINSART : DE L'ANIMATION DANS VOTRE QUARTIER !

Ecole de devoirs, chasse aux œufs, fête des voisins...

Chaque mercredi, le Service d'Activités Citoyennes de Lodelinesart/Dampremy de la Régie des Quartiers de Charleroi ouvre ses portes aux enfants de 6 à 12 ans pour les aider à mener à bien leurs devoirs scolaires.

Dès son démarrage en janvier, **l'école de devoirs**, destinée aux locataires de la Cité des Climbias, a accueilli 2 enfants de 9 et 11 ans.

Ils sont huit, à présent : Abdel et Youssef, Yasmine et Fatima, Aymane et Zyneb, Selma et Ilyas !

Dès 14h00, les enfants envahissent la salle d'animation et se répartissent aux 4 coins en ouvrant leur cartable. Les uns pour faire des calculs, les autres du français... Une fois les devoirs terminés, les enfants peuvent jouer ensemble et participer à des activités de découverte.

C'est avant tout l'occasion de renforcer la confiance en eux, l'envie et le plaisir d'apprendre.

Ici, on ne note pas les exercices, mais bien la motivation !

Les enfants sont encadrés par la médiatrice sociale et les stagiaires de la Régie des Quartiers qui apprécient particulièrement ces moments privilégiés partagés.

Ils sont là pour vérifier s'il reste des erreurs et s'assurer que les enfants les corrigent, les comprennent et font leurs devoirs jusqu'au bout.

Tous apportent leur contribution citoyenne à la grande satisfaction des enfants et de leurs parents.

Pour la Régie des Quartiers, cette action renforce les liens tissés sur le quartier : tremplins à d'autres activités festives ou réunions de quartier.

Dans vos quartiers



Ce 19 avril, une **grande Chasse aux œufs** a été organisée pour les enfants du quartier.

19 enfants, dont ceux de l'école de devoirs, ont participé à un atelier de confection de masques, de grimage et de plantations. L'après-midi, 35 adultes et 45 enfants étaient au rendez-vous pour la chasse aux œufs.

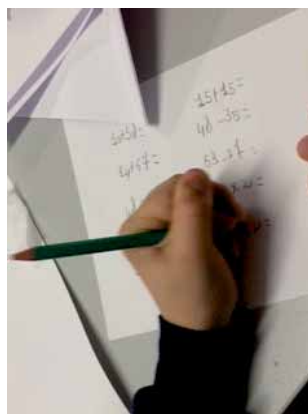
Le 25 mai, une grande fête des voisins a été organisée avec le Comité de quartier de Lodelinsart Ouest.

La Régie des Quartiers de Charleroi propose également des **formations** de découvertes des métiers et d'acquisition des compétences de base dans le bâtiment, la gestion des espaces verts et les techniques de surfaces.

Les formations sont accessibles sans prérequis et les entrées sont continues tout au long de l'année.

L'ASBL est présente au travers de 7 services d'Activités Citoyennes sur les territoires de Jumet, Charleroi, Marcinelle, Marchienne-au-Pont, La Docherie, Dampremy/Lodelinsart, Gosselies.

Envie d'en savoir plus, sur les activités proposées par le SAC de Dampremy/Lodelinsart :



Régie des Quartiers de Charleroi

Service d'Activités Citoyennes
de Dampremy/Lodelinsart

Rue Alfred George, 83/002

6042 Lodelinsart

Tel: 071/63.46.87

Pour les demandes de formation :
071/70.28.30

S W C S

ACCESSPACK
PRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR L'ACHAT OU LA CONSTRUCTION DE VOTRE LOGEMENT

RÉNOPACK
PRÊT À TEMPÉRÉMENT À 0% POUR RÉALISER VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION AVEC PRÉFINANCEMENT DES PRIMES

ÉCOPACK
PRÊT À TEMPÉRÉMENT À 0% POUR RÉALISER VOS TRAVAUX ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE AVEC PRÉFINANCEMENT DES PRIMES

ENVIE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE DE VOTRE LOGEMENT SOCIAL ?

CONTACTEZ-NOUS !
078/158.008 - WWW.SWCS.BE

Wallonie
société wallonne du crédit social

PLAN MARSHALL 4.0
www.wallonie.be

Rendez vos encombrants utiles

Collecte gratuite des encombrants sur rendez-vous 071/47.57.57

La Ressourcerie du Val de Sambre
www.revalsambre.be

Avec la participation de votre commune

Envie d'une formation dynamique, polyvalente et citoyenne ?

AGENT POLYVALENT DANS LE BÂTIMENT ET GESTION DES ESPACES VERTS

AGENT D'ENTRETIEN DES SURFACES

La Régie des Quartiers de Charleroi propose deux nouvelles formations de découverte métiers et d'acquisition des compétences de base :

- Agent polyvalent dans le bâtiment et la gestion des espaces verts
- Agent d'entretien des surfaces

Seules conditions d'accès : avoir 18 ans, être inscrit comme demandeur d'emploi, passer une visite médicale (gratuite) et avoir une bonne dose de motivation.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION :
Sylvie Lambinon, tél. : 071/70.28.30
Email : rdqchl.direction@gmail.com
Rue Warmonceau 300/005, 6000 Charleroi

RÉGIE DES QUARTIERS CHARLEROI

Editeur responsable : asbl « Régie des Quartiers de Charleroi »

Logo of the Region of Wallonia and the City of Charleroi.

LA CELLULE MÉDIATION DE QUARTIER

Pour vous aider à résoudre une difficulté, un conflit de voisinage ou de quartier

CHL CHARLEROI

INFOS : 071/86.88.42 - WWW.CHARLEROI.BE

SERVICE RELATIONS AUX CITOYENS : DU LUNDI AU VENDREDI
CHAUSSÉE DE NIVELLES, 177 - 6041 GOSSELIES
TÉL : 071/86.88.42 - GSM : 0495/879.316 - MAIL : MEDIATIONDEQUARTIER@CHARLEROI.BE

Location



A LOUER



En plus des attributions de logements sociaux,
La Sambrienne dispose de logements à loyer abordable*



LOYER 612,58€

PEB A

Rue François Hubinon n°1/021
MARCINELLE
2 chambres



LOYER 555,56€

PEB E

Rue Monton Blanc n°9/021
CHARLEROI
3 chambres



LOYER 646,53€

PEB A

Route de Mons n°4/012
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres



LOYER 696,95€

PEB G

Impasse Chausteur Nord n°8
DAMPREMY
3 chambres



LOYER 303,02€

PEB C

Rue Saint Eloi n°69/021
GOSELIES
1 chambre



LOYER 444,95€

PEB C

Rue de la Rivelaine n°53/002
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
2 chambres

* Des conditions de revenus s'appliquent: vous devez disposer d'un revenu minimum de 29.100€ (pour une personne seule) et 36.400€ (pour plusieurs personnes)

Retrouvez tous nos logements à louer sur www.lasambrienne.be

Si vous êtes intéressés et que vous pensez être dans les conditions d'admission, n'hésitez pas à nous contacter. C'est avec plaisir que nous vous renseignerons.

Service Promotion Locative
promotion@lasambrienne.be - 071/272.000

la **Sambrienne**.be



A VENDRE



la **Sambrienne**.be

TERRAIN

> Séance de vente

Les ventes sont organisées sous forme de vente aux enchères à la Maison des Notaires, Quai Arthur Rimbaud 14 à 6000 CHARLEROI. Prochaine vente:

mardi 10 septembre à 13h



> Procédure

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé. À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

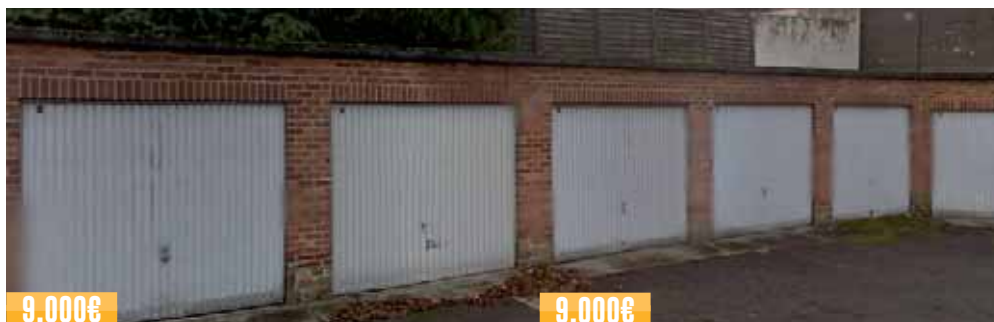
Par mail à info@lasambrienne.be
Par téléphone au 071/272.000



26.000€

Terre des Bois
COUILLET
TERRAIN

GARAGES



9.000€

Rue Raymond Jacques, 46
MARCINELLE

9.000€

Rue Raymond Jacques, 48
MARCINELLE



23.000€

Cité Bellevue
JUMET
3 garages privés



www.lasambrienne.be

Rue Emile Vandervelde
face aux 37 et 39 à 6042 Lodelinsart

- Batterie de 5 garages dont 4 actuellement loués **45.000€**
- Batterie de 6 garages dont 3 actuellement loués **54.000€**

Consultez
régulièrement
notre site internet pour
obtenir les
informations à jour
www.lasambrienne.be



MAISONS



69.000€ P&B 6
Rue des Cerisiers, 5
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres



58.000€ P&B 6
Place des déportés, 8
MARCHIENNE-AU-PONT
2 chambres



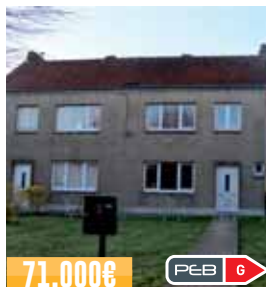
60.000€ P&B 6
Rue des Cerisiers, 36
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres



69.000€ P&B 6
Rue des Cerisiers, 29
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres



65.000€ P&B 6
Rue Finet, 22
GOUTROUX
3 chambres



71.000€ P&B 6
Rue Deterville, 2
JUMET
2 chambres



132.500€ P&B 6
RUE CAYAUDERIE, 290 CHARLEROI
Cave - RDC : hall, séjour, cuisine, toilette
1^{er} étage : hall de nuit, 2 chambres, toilette
2^e étage : hall, 2 chambres, toilette



73.000€ P&B 6
Rue Saint Emile, 2
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres



68.000€ P&B 6
Rue Terry Mouchon, 69
LODELINSART
2 chambres



72.000€ P&B 6
Rue Terry Mouchon, 85
LODELINSART
2 chambres



71.000€ P&B 6
Rue des Cerisiers, 15
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres



77.000€ P&B 6
Rue des Cerisiers, 32
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres



74.000€ P&B 6
Rue des Cerisiers, 7
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres



58.000€ P&B 6
Cité Malghem, 23
MONCEAU-SUR-SAMBRE
3 chambres



LES DANGERS DE L'ÉTÉ

L'été est là et ses dangers aussi. Les vacances, les retrouvailles familiales et amicales, les retours en enfance pour les grands enfants que nous sommes, tous ces moments d'insouciance mais aussi parfois d'inconscience qui nous mènent souvent à la rencontre de risques insoupçonnés.

Pour être plus conscient, prenons connaissance de quelques dangers accrus en période estivale :

■ Incendie et brûlure

Ah la période des barbecues ! Eloignez les enfants du foyer. Et n'oubliez pas d'éteindre le feu avec de l'eau ou du sable lorsque vous partez ! Ne laissez pas traîner les « allume-barbecue », car vos enfants pourraient s'en saisir et s'intoxiquer avec. Ne faites jamais de feu dans des endroits où cela est interdit ou à proximité de la végétation. Il faut absolument éviter l'emploi d'alcool à brûler ou d'essence pour l'allumage d'un barbecue au charbon, et aussi faire attention aux braises qui restent chaudes plusieurs heures après la cuisson. Prévoyez un extincteur où que vous soyez. Celui de la voiture peut très bien convenir.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de faire un barbecue sur les balcons !

■ La chaleur dans les voitures

Nous ne le répèterons jamais assez : « Ne laissez pas vos enfants ou vos animaux dans la voiture sous de fortes chaleurs ». Même pour un court instant, le risque n'en vaut pas la chandelle.

■ Les accidents de la route (voiture, vélo, piéton,...)

Apprenez à vos enfants dès leur plus jeune âge les dangers de la route. Expliquez-leur comment traverser une route, où ils doivent se trouver sur la route lorsqu'ils circulent à vélo. En voiture, installez-les à l'arrière.

■ Les chutes

Surveillez vos enfants sur les aires de jeu et vérifiez la solidité de la fixation au sol des portiques. Conseillez à vos « ados » le port de protections lorsqu'ils font du roller.

■ Le jardin

Eloignez les enfants lorsque vous tondez le gazon ou taillez les haies et ne les laissez pas manipuler des objets tranchants tels que des sécateurs. Respectez les précautions recommandées par les fabricants lorsque vous utilisez des herbicides ou des pesticides.

■ Les insectes à dard

Les piqûres d'insectes à dard sont désagréables et peuvent être pénibles, surtout si vous souffrez de plusieurs piqûres.

Les insectes à dard les plus courants sont les guêpes (y compris les frelons) et les abeilles. Les plus agressifs sont les guêpes, qui peuvent piquer même si on ne les embête pas.

Les abeilles sont les moins enclines à piquer, et piquent plutôt quand elles sont à l'arrêt. Le principal signe de piqûre par une abeille est la



Pratiques et devoirs du locataire



présence du dard dans la peau et d'un sac venimeux qui continue à pomper du venin pendant plus d'une minute.

En revanche, le seul signe de piqûre de guêpe ou de frelon sera probablement une petite perforation.

En cas de piqûre, lavez la plaie avec de l'eau et du savon, puis réduisez le gonflement en la baignant dans de l'eau froide, ou en la couvrant avec une compresse froide, comme un glaçon enveloppé dans un tissu (mais n'appliquez jamais de glace directement sur la peau).

■ Les allergies

Il y a les allergies bien connues liées à la floraison mais il y a également l'allergie au soleil qui peut avoir pour cause différentes sources : la prise d'un médicament photosensibilisant, une peau intolérante, une crème solaire périmée, la manipulation de certains aliments,...

■ Le « classique » coup de soleil

Protégez-vous avec un écran solaire adapté, des vêtements, un couvre-chef et des lunettes de soleil. Ces protections sont encore plus impératives chez les plus petits. Évitez les heures chaudes. Hydratez-vous.

■ La gastro due à la nourriture...

... restée trop longtemps à la chaleur. Avec l'été, on aime manger dehors. Que ce soit lors d'un pique-nique ou d'un barbecue, attention à la salubrité des aliments ! Les bactéries nuisibles peuvent se multiplier rapidement dans des conditions chaudes et humides.

■ L'indigestion (de crème glacée ?)

Ce danger est à prendre au sérieux. On peut l'étendre à toutes sortes d'aliments mangés en trop grosse quantité car trouvés en abondance durant l'été. Les estomacs des enfants vous en diront plus !

■ Les animaux

Apprenez à vos enfants à se méfier des animaux errants mais également des animaux domestiques. En effet, 50% des morsures sont celles d'un chien qui vit au domicile et 30 autre %, celles d'un chien dans l'entourage proche.

Il est déconseillé également de toucher les animaux sauvages car ils peuvent être porteurs de maladies.

■ La noyade

Chaque année, on entend parler d'au moins un drame : enfant noyé dans une piscine, adulte retrouvé mort dans un lac... À la mer, surveillez constamment les enfants. Chez les petits, le port de flotteurs autour des bras ou celui de maillots de bain flotteurs est conseillé.

Ces dangers sont sans limite et pourraient à eux seuls remplir toutes les pages de ce magazine : les promenades pieds nus, la viande carbonisée, les tiques, l'insolation, l'hydrocution,.... mais arrêtons-nous là, vous avez compris.

Soyez toujours vigilants, veillez aux plus jeunes et vivez un été de tous les plaisirs et non de tous les dangers.





CALCUL DU LOYER AU 1^{ER} JANVIER

Pour les logements sociaux

La réglementation applicable au calcul du loyer pour un logement social implique la prise en compte de deux composantes :

- La composante « Logement »
- La composante « Revenus »

Il est revu chaque année, au 1^{er} janvier.

Mise en œuvre pratique

Pour ce qui est de la composante liée au logement loué : elle est déterminée par la société de logements, en application des règles édictées par la réglementation ; elle ne nécessite donc pas d'intervention de la part du locataire.

Par contre, celle relative aux revenus du ménage nécessite la collaboration du locataire.

Comme l'année précédente, dans un souci de **simplification administrative**, La Sambrienne srl maintient les mesures suivantes :

- La composition de ménage officielle de l'administration Communale pourra être délivrée à La Sambrienne srl à condition que le ménage marque son accord en complétant l'attestation qui accompagne le courrier d'indexation.
- Les données relatives aux revenus recueillis par les membres du ménage, sont sollicitées directement auprès du Ministère des Finances afin d'obtenir les revenus de référence (avertissement extrait de rôle revenus 2017, exercice d'imposition 2018).
- Le système d'enveloppes pré-affranchies (GRATUIT) ou le transfert à partir de notre site internet qui évitent au locataire un déplacement vers les bureaux de La Sambrienne srl et les files d'attente éventuelles, est maintenu.



Chaque locataire recevra donc prochainement, suivant le timing détaillé ci-dessous, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires au calcul de son loyer au 1^{er} janvier 2020.

Cadre légal : Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 et du 04 octobre 2012 – articles 28 à 35

Quels sont les documents que le locataire devra communiquer ?

Le tableau repris ci-dessous permet au locataire d'identifier les documents à produire, en fonction de sa situation actuelle et celle des membres du ménage :

Situations relatives à la composition du ménage

Ménage	Une composition de ménage délivrée par l'administration communale ou l'attestation signée autorisant La Sambrienne srl à l'obtenir directement
Enfant(s) à charge(s)	Attestation de la caisse d'allocations familiales
Enfant(s) en hébergement	Jugement ou convention notariée ou accord auprès d'un médiateur familial agréé
Handicap	Attestation du SPF Sécurité Sociale

Revenus du ménage

Revenus issus d'un contrat de travail	3 dernières fiches de salaires
Chômage	Attestation avec taux journalier brut + historique depuis le 1 ^{er} janvier 2019
Maladie - invalidité (Mutuelle)	Attestation avec taux journalier brut et pourcentage d'invalidité + historique depuis le 1 ^{er} janvier 2019
CPAS	Attestation stipulant le montant de l'indemnité
Pension	3 derniers extraits de comptes reprenant le(s) montant(s) de pension perçu(s)
Revenus issus d'une activité indépendante	Dernier Avertissement Extrait de Rôle ou déclaration TVA
Revenus issus de contrat intérimaire	3 dernières fiches de salaires + historique complément chômage des 3 derniers mois

Obligation résultant du contrat de bail

Assurance incendie	L'attestation d'assurance incendie
--------------------	------------------------------------

Pratiques et devoirs du locataire



2020

Quand le locataire devra-t-il communiquer ces documents ?

Un premier courrier, contenant une enveloppe pré-affranchie, va être adressé à chaque locataire suivant une planification que La Sambrienne scrl a conçue, en fonction de la localisation du logement. Le locataire communiquera, en réponse à ce courrier et au moyen de l'enveloppe pré-affranchie, les documents qui lui sont réclamés, dans les délais indiqués :

Localité	Date d'envoi du courrier	Date de réception des documents souhaitée
CHARLEROI	01/07/2019	12/07/2019
MARCINELLE	15/07/2019	26/07/2019
COUILLET	29/07/2019	09/08/2019
DAMPREMY	15/07/2019	26/07/2019
GOUTROUX	01/07/2019	12/07/2019
MARCHIENNE-AU-PONT	01/07/2019	12/07/2019
MONCEAU-SUR-SAMBRE	29/07/2019	09/08/2019
MONT-SUR-MARCHIENNE	15/07/2019	26/07/2019
JUMET	12/08/2019	23/08/2019
GOSELIES	12/08/2019	23/08/2019
LODELINSART	12/08/2019	23/08/2019
RANSART	26/08/2019	06/09/2019
ROUX	12/08/2019	23/08/2019
GILLY	26/08/2019	06/09/2019
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	26/08/2019	06/09/2019
MONTIGNY-LE-TILLEUL	26/08/2019	06/09/2019
GERPINNES	26/08/2019	06/09/2019

Un rappel simple sera adressé à tous les locataires dont le dossier reste incomplet, dans le mois suivant la date de réception des documents souhaitée.

Les locataires dont le dossier sera complet, recevront un accusé de réception leur confirmant la bonne mise en ordre de leur dossier d'indexation.

Enfin, un rappel recommandé sera envoyé aux locataires dont le dossier resterait toujours incomplet, en novembre 2019.

Une fiche de calcul expliquant le montant du loyer à payer au 1^{er} janvier 2020 sera envoyée aux locataires au plus tard le 15 décembre 2019.

L'attention est attirée sur le fait que si le **dossier** du locataire est **incomplet**, le **loyer** peut être porté au montant **maximum**, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, dans l'éventualité où le locataire ne produit pas les documents sollicités, en 2018 pour le calcul au 1^{er} janvier 2019, et les remet, au courant de l'année 2019, la diminution de loyer qui en découlerait ne sera appliquée qu'à partir du premier jour du mois qui suit la production de ces documents (art. 29 AGW du 06 septembre 2007).

Exemple : documents communiqués le 10 janvier 2019 ➔ loyer maintenu au maximum pour janvier 2019, et revu à la baisse à partir du 1^{er} février 2019.





Pour les logements moyens

(créés avant le 1^{er} janvier 2013 ou dont la décision de création est antérieure au 1^{er} janvier 2013)

Le loyer initial, calculé sur la base annuelle, est égal à 5 % du prix de revient du logement.

Ce loyer est adapté au 1^{er} janvier de chaque année : il est égal à 5% du coût du logement actualisé.

Quels sont les documents que le locataire devra communiquer ?

Le tableau repris ci-dessous permet au locataire d'identifier les documents à produire, en fonction de sa situation actuelle et celle des membres du ménage :

Situations relatives à la composition du ménage	
Ménage	Une composition de ménage délivrée par l'administration communale ou l'attestation signée autorisant La Sambrienne scrl à l'obtenir directement
Enfant(s) à charge(s)	Attestation de la caisse d'allocations familiales
Enfant(s) en hébergement	Jugement ou convention notariée ou accord auprès d'un médiateur familial agréé
Handicap	Attestation du SPF Sécurité Sociale
Revenus du ménage	
Revenus issus d'un contrat de travail	3 dernières fiches de salaires
Chômage	Attestation avec taux journalier brut + historique depuis le 1 ^{er} janvier 2019
Maladie - invalidité (Mutuelle)	Attestation avec taux journalier brut et pourcentage d'invalidité + historique depuis le 1 ^{er} janvier 2019
CPAS	Attestation stipulant le montant de l'indemnité
Pension	3 derniers extraits de comptes reprenant le(s) montant(s) de pension perçu(s)
Revenus issus d'une activité indépendante	Dernier Avertissement Extrait de Rôle ou déclaration TVA
Revenus issus de contrat intérimaire	3 dernières fiches de salaires + historique complément chômage des 3 derniers mois
Obligation résultant du contrat de bail	
Assurance incendie	L'attestation d'assurance incendie

Chaque locataire recevra à partir du 15/10/2019, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires.

Cadre légal : Dispositions autonomes introduites par les Chapitres II et III de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 modifié par l'arrêté du 04 octobre 2012 - article 46 et art. 36 à 41 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007

Pour les logements à loyer d'équilibre

Le loyer de base est déterminé par comparaison avec la valeur locative d'un logement similaire dans la commune.

Le loyer est adapté chaque année à la date anniversaire du bail suivant la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{LOYER DE BASE X INDICE NOUVEAU}}{\text{INDICE DE BASE}}$$

Le loyer de base est celui mentionné dans de contrat de bail.

L'indice nouveau est celui du mois qui précède celui de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du bail.

L'indice de base est celui du mois qui précède celui de la conclusion du bail.

Quels sont les documents que le locataire devra communiquer ?

Le tableau repris ci-dessous permet au locataire d'identifier les documents à produire, en fonction de sa situation actuelle et celle des membres du ménage :

Situations relatives à la composition du ménage	
Ménage	Une composition de ménage délivrée par l'administration communale ou l'attestation signée autorisant La Sambrienne scrl à l'obtenir directement
Enfant(s) à charge(s)	Attestation de la caisse d'allocations familiales
Handicap - Invalidité	Attestation du SPF Sécurité Sociale - Attestation d'invalidité de la mutuelle
Obligation résultant du contrat de bail	
Assurance incendie	L'attestation d'assurance incendie

Chaque locataire recevra à partir du 15/10/2019, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires.

Cadre légal : Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 et du 04 octobre 2012 - articles 42 à 47



BOUTEILLES D'OXYGÈNE DANS LES LOGEMENTS

Suite à plusieurs visites dans les logements, nous avons constaté la présence de bouteilles d'oxygène. Ce qui en soit ne pose aucun problème si vous respectez toutes les consignes de votre fournisseur. Cependant, certaines de nos visites ont révélé un manque de sécurité soit par méconnaissance des consignes sécurité ou par non respect de celles-ci.

Nous nous permettons donc de vous rappeler les **PRINCIPALES CONSIGNES DE SECURITE AVEC LES BOUTEILLES D'OXYGÈNE**

ATTENTION :

De nombreux défauts de qualité sont dus à des chocs lors du stockage et du transport, qui fragilisent les bouteilles et leur robinet, aussi :

- Les bouteilles doivent être protégées de tout risque de choc ou de chute
- Les bouteilles doivent être solidement arrimées de préférence en position verticale dans les véhicules
- Les bouteilles doivent être déplacées sans être traînées ou roulées sur le sol
- Les bouteilles ne doivent pas être soulevées par leur robinet

Pour le réglage du robinet détenteur intégré (les consignes en caractères gras concernent des facteurs favorisant la compression adiabatique (qui s'effectue sans échange de chaleur) et la survenue d'un coup de feu):

- **Ne pas ouvrir la bouteille lorsqu'elle est en position couchée**
- **Ouvrir progressivement le robinet sans jamais le forcer**
- **Ne jamais procéder à plusieurs mises en pression successives rapprochées**

- **Ne jamais ouvrir le débitmètre avant d'ouvrir le robinet (il doit toujours être réglé à 0 L/min au préalable)**
- **Ne pas ouvrir directement le débitmètre au débit maximal (passage de 0 à 15 L/min en passant par les positions intermédiaires) avant d'ouvrir le robinet**
- Vérifier l'absence de fuite ; en cas de fuite, fermer le robinet. Ne jamais utiliser une bouteille présentant un défaut d'étanchéité
- **Ne pas fermer le robinet avec un couple excessif (ne pas forcer)**

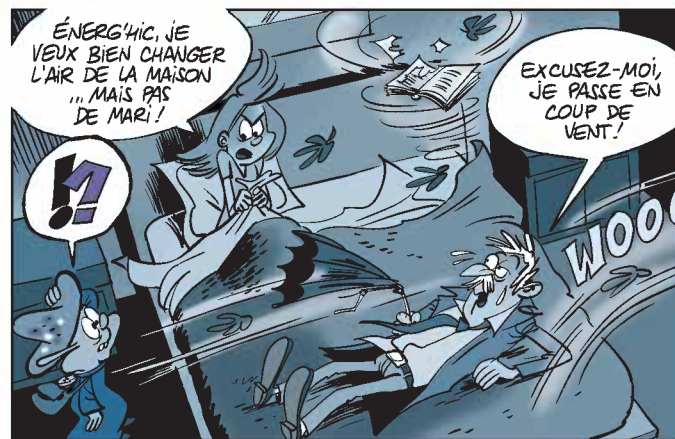
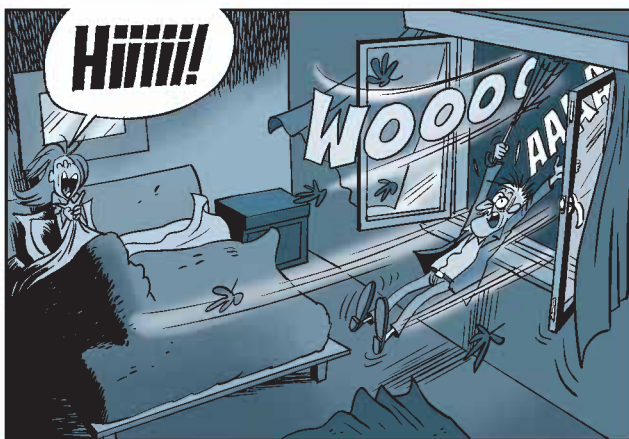
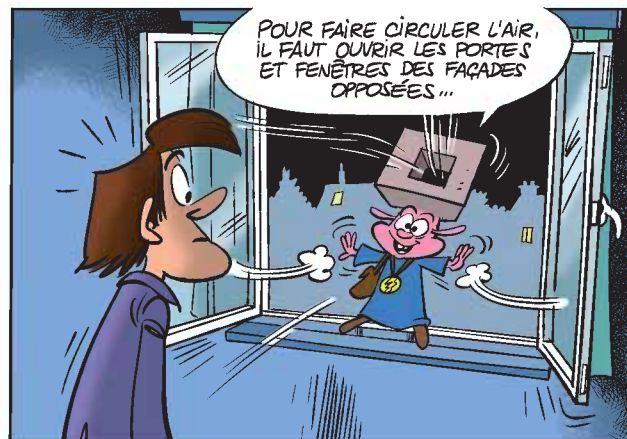
Pendant l'utilisation,

- Ne pas fumer
- Ne pas approcher une flamme
- Ne pas graisser
- Ne pas enduire de corps gras le visage des patients
- Manipuler le matériel avec des mains propres, exemptes de graisse
- Ne jamais se placer face à la sortie du robinet lors de l'ouverture, mais toujours du côté opposé au manodétendeur, derrière la bouteille et en retrait
- Ne jamais exposer le patient au flux gazeux
- Ne pas utiliser de générateur d'aérosol (laque, désodorisant...), de solvant (alcool, essence...) sur le matériel ni à proximité

De plus, en cas de phénomène anormal (étincelles, crépitement), il faut immédiatement, dans la mesure du possible, refermer le robinet de la bouteille.



NIGHT COOLING... COOL !



La ventilation intensive de nuit est un bon moyen pour assurer le confort en été sans recourir à la climatisation.



SUBSIDE RÉGIONAL

UNE BOUFFÉE D'OXYGÈNE



C'est assurément une bonne nouvelle pour notre Direction Immobilière. La Sambrienne recevra un financement de 12 millions d'euros pour la rénovation de ses logements inoccupés non louables. De quoi rénover ces logements et les remettre dans le circuit locatif, pour que vous puissiez en profiter au plus vite.

En effet, sur base des demandes d'investissements sollicitées par les Sociétés de Logement de Service Public, le Gouvernement Wallon a approuvé en juillet 2018 un programme de rénovation des logements inoccupés non louables. Fin 2018, un financement de 12.000.000 euros est attribué à La Sambrienne. Nous avons reçu les instructions générales de mise en œuvre à respecter : les travaux minimum à prévoir par logement doivent permettre une remise en conformité en matière de salubrité. (AGW 30/08/2007).

En pratique, qu'entend-t-on par salubrité des logements ?

Afin de juger des conditions d'habitabilité d'un logement, la Région Wallonne a rédigé des arrêtés déterminant les critères de salubrité et de surpeuplement. Ces critères sont principalement :

- Une certaine superficie en rapport avec le nombre d'habitants
- L'étanchéité (pas d'infiltration d'eau)
- Une ventilation suffisante des pièces
- Des sources d'éclairage naturel
- Des installations gaz et électriques aux normes
- Des équipements sanitaires et de chauffage élémentaires

Et maintenant ?

La Sambrienne sera invitée à collaborer avec la Société Wallonne du Logement - SWL - via une approbation préalable des travaux envisagés dans les logements concernés.

Notre direction immobilière se concentre donc sur ce travail de recensement. La Sambrienne suit quotidiennement ses logements inoccupés, de la libération par leurs occupants jusqu'à l'attribution à un ménage.

Pas un logement inoccupé ne passe inaperçu ou ne risque d'être oublié, comme on le lit parfois. C'est une légende urbaine !

Cela dit, la remise d'un logement dans le circuit locatif se compte parfois en mois tant la procédure de mise en location comprend de nombreuses étapes et cela laisse à penser qu'il s'agit d'un vide locatif non maîtrisé.

Pour la plupart d'entre eux, il s'agit de logements « non louables », soit par dégradation, soit par vétusté et ne répondant plus aux normes, nous ne pouvons décemment pas y loger une famille.

Le coût moyen de rénovation oscille entre 20 et 40 mille euros par unité de logement, ce qui est important en termes d'investissement.

La Sambrienne estime ainsi son besoin financier à 16 millions d'euros chaque année pour une rénovation complète de son parc.

Ces 12 millions d'euros de financement annoncés sont donc une réelle bouffée d'oxygène, nous permettant d'avancer dans cet ambitieux projet.



LES BONS CONSEILS DU SERVICE PRÉVENTION DES DÉLITS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ



Comme chaque année au retour du beau temps, le Service Prévention des Délits de la Ville de Charleroi vous propose quelques conseils de sécurité.

L'été est une période propice aux départs et, comme les cambrioleurs agissent de préférence en votre absence, c'est aussi, hélas, une période de plus grande vulnérabilité pour vos biens.

Si vous ne partez pas, les occasions ne manqueront pas, à Charleroi, pour les activités de plein air : brocante des quais, quartiers d'été, concerts et spectacles divers, etc.

Lors de vos sorties aussi, de simples précautions peuvent vous éviter bien des désagréments.

■ VOUS PARTEZ EN VACANCES

Donnez l'impression que votre habitation est occupée, par exemple en plaçant un minuteur sur une lampe.

Ne communiquez pas votre départ en vacances sur les médias sociaux et faites attention aux photos insérées sur Facebook, Instagram, etc. N'apposez pas de mot d'absence sur la porte pour le facteur et n'en faites pas non plus mention sur votre répondeur téléphonique.

Vous pouvez demander une surveillance de votre maison pendant vos vacances. Adressez-vous pour ce faire dans les commissariats de police ou en ligne sur « police.be ».

Demandez à vos proches de vider votre boîte aux lettres, lever/baisser les volets, tondre la pelouse, etc.

■ POUR UNE JOURNÉE D'ÉTÉ SANS SOUCI

Attention aux voleurs à la tire (pickpockets) dans les endroits fort fréquentés, comme les transports en commun, les rues commerçantes, les événements d'ampleur, etc.

Verrouillez toujours bien votre véhicule et ne laissez aucun objet de valeur en vue.

Vous enfourchez votre vélo ? Cadenassez-le correctement et attachez-le à un objet fixe.

Soyez prudent avec le feu : un accident lors d'un feu de camp ou d'un barbecue est vite arrivé.

■ VOUS ÊTES VICTIME MALGRÉ CES PRÉCAUTIONS

Appelez le numéro d'urgence 112, sur l'ensemble du territoire européen, pour une aide d'urgence des services d'incendie, d'une équipe médicale ou de la police (par urgence, il faut entendre des situations de détresse vitale).

En cas de tempête ou d'orage, ou lorsque la vie n'est pas en danger, appelez le 1722.

Déclarez toujours le vol auprès de la police.

» Appelez **Card Stop** au 070/344 344 en cas de perte ou de vol de votre carte de banque.

» Appelez **Doc Stop** au 00800 2123 2123 en cas de perte ou de vol de votre carte d'identité ou passeport.

Pratiques et devoirs du locataire



L'ÉTÉ EST PLUS GAI SANS GASPILLER !

Il fait beau ! Il fait chaud ! C'est l'occasion de recevoir au jardin et de manger pieds nus dans l'herbe avec ses amis, en humant les arômes grillés du barbecue... Pour que ce moment soit à la fois un moment de plaisir et de gourmandise, évitons le gaspillage alimentaire en diminuant notre impact sur l'environnement :

■ Préparer le feu :

Privilégiez du bois de récup (attention aux couleurs et protections diverses) ou du charbon de bois épuré plutôt que d'utiliser les allume-feux (nocifs pour la santé et pour l'environnement).

Comment démarrer un feu ? C'est simple : quelques brindilles bien sèches, du petit bois et quelques bûches.

■ Préparer les plats :

1. **Ajustez les quantités** – comptez le nombre exact d'amis présents et interrogez vos invités sur leur goût en viandes et en légumes afin d'ajuster au plus juste les quantités.
2. **Choisissez des légumes locaux et de saison** : l'été est la saison la plus riche en variété de légumes et des plus goûteux. Achetez les légumes 2 jours avant de les consommer et conservez-les dans un endroit frais (ex. : la cave). Pour conserver de la salade nettoyée et non assaisonnée, placez-la dans une boîte fraîcheur, couvrez-la d'une serviette en tissu, refermez la boîte et mettez-la dans le bac de légumes au frigo ou à la cave. Vous pouvez encore la garder 2 jours.

3. **Le dessert** : en été, nos papilles préfèrent de la légèreté : des brochettes de fruits frais, une pomme enrobée au caramel cuite au barbecue, une banane au chocolat.
4. **Pour la décoration de vos plats**, inspirez-vous de la nature : quelques fleurs de pâquerettes dans la salade pour l'égayer, les fleurs de la ciboulette, de la capucine, les pensées qui sont également comestibles.

■ Après la fête :

1. **Remplacez au frais la viande et les salades** dès le repas terminé, ne pas les oublier sur la table de la cuisine pendant des heures.
2. **Prévoyez des boîtes pour les amis**, cela évite de manger trois jours de suite la même chose ou **accommodez les restes** : les petits restes de barbecue, des pommes de terre ou des pâtes tomberont à pic pour le repas du lendemain. Pour innover, pensez à accommoder vos restes.



L'équipe de

tibi

vous souhaite de bonnes vacances



FLEURUS / FONTAINE-L'EVÊQUE / GERPINNES / MONTIGNY-LE-TILLEUL

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS
(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)
ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES
(conteneurs verts, selon la commune)

	FLEURUS	FONTAINE-L'EVÊQUE	GERPINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	CHARLEROI
LUNDI	FLEURUS 1 WANFERCÉE-BAULET LAMBUSART				DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE-AU-POINT
MARDI	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES		ACOZ, JONCRET GERPINNES GOUGNIES LAUSPRELLE LOVERVAL VILLERS-POTERIE HYMIÉE, FROMIÉE		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR-SAMBRE
MERCREDI		FONTAINE-L'EVÊQUE FORCHIES-LA-MARCHE LEERNES		LANDELIES MONTIGNY-LE-TILLEUL	JUMET ROUX MONT-SUR-MARCHIENNE
JEUDI					COUILLET MARCINELLE RANSART
VENDREDI	FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE, WAGNELÉE WANGENIES 2^{EME} PASSAGE: (SAC BLANC) FLEURUS-CENTRE VIEUX CAMPINAIRE				CHARLEROI GILLY GOSSELIES MARCHIENNE-DOCHERIE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
Assomption	Jeudi 15 août 2019	Samedi 17 août 2019

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE – CHARLEROI



	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	5-19	5-19	2-16-30	2-16-30	6-20	6-20
COUILLET	25	11-25	29	8-29	26	12-26
DAMPREMY	1	1-15	5	5-19	2	2-16
DOCHERIE	26	12-26	23	9-23	27	13-27
GILLY	19	5-19	16	2-16	20	6-20
GOSSELIES	26	12-26	23	9-23	27	13-27
GOUTROUX	16	2-16	20	6-20	17	3-17
JUMET	10	10-24	14	14-28	11	11-25
LODELINSART	8	8-22	12	12-26	9	9-23
MARCHIENNE-AU-POINT	15	1-15	19	5-19	16	2-16
MARCINELLE	4	4-18	1	1-22	5	5-19
MONCEAU-SUR-SAMBRE	16	2-16	20	6-20	17	3-17
MONT-SUR-MARCHIENNE	24	10-24	28	14-28	25	11-25
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	12	12-26	9	9-23	13	13-27
RANSART	18	4-18	22	1-22	19	5-19
ROUX	3	3-17	7	7-21	4	4-18

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FLEURUS 1	8	8-22	12	12-26	9	9-23
FLEURUS 2	9	9-23	13	13-27	10	10-24
FLEURUS 3	12	12-26	9	9-23	13	13-27
FONTAINE-L'EVÊQUE	3	3-17	7	7-21	4	4-18
GERPINNES	2	2-16	6	6-20	3	3-17
MONTIGNY-LE-TILLEUL	17	3-17	21	7-21	18	4-18



tibi



Les recyparcs sont des sites spécialement aménagés pour permettre la collecte sélective de différents déchets des ménages en vue de les recycler, il ne s'agit pas de «décharges». Ce sont des outils précieux qui permettent aujourd'hui de recycler un maximum de déchets afin de préserver l'environnement.

**APPORTS QUOTIDIENS, TOUS DÉCHETS CONFONDUS, LIMITÉS À :
1m³ PAR JOUR, PAR VÉHICULE, PAR USAGER.**

• Accès gratuit pour les ménages

Si vous êtes domicilié dans la zone **Tibi**, l'accès aux RECYPARCS (ancien nom «parcs de recyclage») est entièrement gratuit. Il fait partie des services auxquels vous avez droit en contre-partie du paiement de votre taxe communale «déchets des ménages». Vous devrez cependant vous munir obligatoirement de votre carte d'identité électronique pour pouvoir y déposer des déchets (**1m³ par jour par véhicule et par usager**). Vous pouvez y accéder à pied, en voiture avec ou sans petite remorque bâchée ou en camionnette (- 3,5 T).

• Des préposés pour vous conseiller

Les préposés sont à votre service pour vous informer et vous indiquer quels sont les conteneurs appropriés pour vos déchets. Ils sont également garants du bon respect des consignes. Vous pouvez également leur demander conseil sur les déchets qui sont recyclables ou non.

• Triez bien vos déchets avant de partir

Préparez bien vos déchets à la maison avant votre départ pour le recyparc. Et rangez-les bien séparément dans votre coffre ou votre remorque. A votre arrivée, vous gagnerez beaucoup de temps et le préposé pourra plus facilement vous orienter vers les conteneurs où vous devrez placer vos déchets.



ADRESSES DES RECYPARCS

- > Anderlues / Rue du Terril
- > Chapelle-lez-Herlaimont / Allée de la Valériane
- > Charleroi I (Couillet 1) / Rue de Marcinnelle
- > Charleroi II (Ransart) / Rue Destrée
- > Charleroi III (Couillet 2) / Chaussée de Châtelet
- > Châtelet (Châtelineau) / Rue Coron du Gouffre
- > Courcelles / Rue de Binche
- > Fontaine-l'Evêque / Rue du Pétria
- > Fleurus / Rue de Mellet
- > Gerpinnes (Joncret) / Rue J.-J. Piret
- > Ham-sur-Heure/Nalinnes / Chemin de Hameau
- > Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies) / Rue du Cadeau
- > Montigny-le-Tilleul (Landelies) / Chemin de la Falgeotte
- > Pont-à-Celles (Luttre) / Gare de Luttre

Les recyparcs de Montigny-le-Tilleul et de Charleroi II (Ransart) accueillent les petites et moyennes entreprises (PME) de la zone Tibi.

Les autres recyparcs restent accessibles uniquement aux particuliers.

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.
Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés
(01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

Pas de transport ?

N'hésitez pas à faire appel au taxi-déchets de Tibi, un service d'enlèvement de déchets à domicile payant. Infos : 0800/ 94 234

**CONSULTEZ
LE SITE WEB!**
Plein d'infos sur
www.tibi.be



Contacts

**Participez à
notre QUIZZ!**



UN SITE INTERNET: www.lasambrienne.be
Disponible 24h/24 - 7j/7



EMAIL: info@lasambrienne.be



UN NUMÉRO UNIQUE: 071/272.000

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence
Service dépannages et urgences
> Du lundi au jeudi: de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00
> Le vendredi: de 8h30 à 11h30

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social
> Du lundi au vendredi: de 8h30 à 11h30



POUR NOUS RENCONTRER

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences - Avenue du Chili, 18 à 6001 Marcinelle
> Du lundi au jeudi: de 13h00 à 16h00

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert **Service Locatif et Social - Boulevard Jacques Bertrand, 48 à 6000 Charleroi**
Du lundi au jeudi: de 8h30 à 11h30



POUR NOUS ÉCRIRE

- Tous les courriers doivent être adressés au siège social, rue Trieu Kaisin, 70 à 6061 Montignies-sur-Sambre

Vous êtes un lecteur attentif de notre magazine et de toutes ses rubriques? Vous pourrez certainement répondre aux questions du quizz ci-dessous. Vous pouvez jouer jusqu'au **31 juillet 2019 à minuit**.

Pour participer, rendez-vous sur notre site www.lasambrienne.be/concours. Bonne chance!

Les dix gagnants sélectionnés par tirage au sort parmi les bonnes réponses et avertis personnellement.

Question 1

Les nouvelles antennes CCLP seront situées à :

- Couillet, Marcinelle, Charleroi nord
- New York, Bamako, Marcinelle
- Mon salon, ma cuisine, Marcinelle

Question 2

Pour monter un projet collaboratif dans mon quartier, j'écris à :

- steve.job@appel.com
- info@lasambrienne.be
- donald.trump@maisonblanche.gov

Question 3

Avant un barbecue, je conserve ma viande :

- Dans mon sac banane pour ne pas la perdre
- En hauteur pour éviter les ours
- Dans mon frigo pour éviter les intoxications alimentaires

Attention: les formulaires de participation doivent être complétés avant le 31 juillet 2019 à minuit et seulement via formulaire sur notre site www.lasambrienne.be/concours.

Les formulaires complétés à partir du 1^{er} août 2019 ne seront pas pris en compte. Une seule participation par locataire sera tolérée. Si vous participez plusieurs fois, seul votre premier formulaire sera pris en compte.

**NOS BUREAUX
SERONT FERMÉS LE :**

jeudi 15 août 2019